

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

45

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

1

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

55

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 17 mai 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 mai 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Eric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Maryse BARGE à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON  
Yves GACON à Chantal CHASSANG  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
David DEROSSIS à Stéphane RODIER  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Marina DA COSTA, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Christophe DOS SANTOS.

**Secrétaire de séance :** Olivier CHAMBON

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS  
CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

**Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président**

**Conformément** à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et à titre dérogatoire, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Les contrats relevant des articles L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, en application de l'article L.332-9 du Code de la Fonction Publique, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent que l'être par décision expresse et pour une durée indéterminée. Les rémunérations et les déroulements de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

**Considérant** le besoin de création d'un emploi permanent pour effectuer les missions de gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, suite au départ en retraite de l'agent qui effectue les missions, de deux emplois d'animation du dispositif de réussite éducative au sein du Centre Social Intercommunal et de deux emplois d'animatrice petite enfance pour les multi-accueils.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi de gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, à temps non complet (17h30/35<sup>ème</sup>) ; Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des techniciens territoriaux, à compter du 01 juin 2023 ;
- **Approuve** la création de deux emplois d'animation du dispositif de réussite éducative à temps complet ; ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint territorial d'animation à compter du 01 juin 2023 ;
- **Approuve** la création de deux emplois d'animatrice petite enfance, à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) ; ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du grade d'agent social territorial à compter du 01 juin 2023 ;
- **Inscrit** au budget les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges afférentes.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 46

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance

Olivier CHAMBON

Le Président,

Tony BERNARD

Maire de Châteldon

